

GUIDE DES AIDES

AIDES A LA CREATION



Renforcement des fonds propres des SCOP sous forme d'obligations convertibles en actions

Bénéficiaires

Sociétés coopératives de production ayant le statut de SA.

Finalités

Renforcer les fonds propres des SCOP et améliorer leur structure financière ;

- Anticiper les ressources nécessaires pour accompagner les projets de l'entreprise

Conditions d'attribution :

Opérations éligibles

- Projets bénéficiant d'une bonne visibilité conduits par des SCOP en bonne santé financière ;
- Développement de SCOP ;
- Développement ou création de SCOP à faible effectif ;
- Création de SCOP avec caution d'un établissement bancaire ;
- Transformation en SCOP d'une entreprise dont les 2 derniers bilans sont positifs.

Conditions d'attribution

Ce dispositif n'est mobilisable qu'en cas d'intervention conjointe avec SOCODEN et/ou SPOT ;

- Le total obligations plus dettes (crédits à moyen-long terme plus participations plus 50 % des crédits-baux) doit être inférieur à 3,5 fois la capacité d'auto-financement de la SCOP ;
- Le total de dettes doit représenter au maximum la moitié des capitaux permanents de la SCOP ;

- Un panachage d'obligations avec des titres participatifs pourra être accordé aux SCOP offrant une moindre visibilité.

Modalités d'intervention

Montant

Participation sous forme d'obligations convertibles en actions simples, pour un montant minimum de 45 000 € et dans la limite de 35 % du capital social de la SCOP.

- La durée des obligations est de 4 à 5 ans, avec remboursement par moitié sur les 2 dernières années ;
- L'IDES obtiendra en contrepartie un droit de vote à hauteur des parts détenues, induisant une modification des statuts en préalable à l'intervention ;
- Frais de dossier représentant 1 % du montant de l'intervention, avec un minimum de 750 € ;
- Intérêts au taux fixe de 8 % plus prime de non-conversion, dans la limite d'un taux global de 12,5 % ;
- Les intérêts sont trimestriels pendant les 3 premières années ;
- Le remboursement des obligations convertibles s'effectue la 4e et la 5e année au nominal ;
- La conversion des obligations en actions s'effectue au gré du souscripteur

Contacts

Union Régionale des SCOP Limousin Berry
Ester Technopole
BP 16946
87069 LIMOGES CEDEX
Tel : 05 55 35 10 11
Fax : 05 55 35 10 12